

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21213 - 78ÈME ANNÉE

« La Réunion et l'ère de la responsabilité »

Elie Hoarau en conférence au Tampon demain



Demain à 17 heures, Élie Hoarau tiendra une conférence « La Réunion et l'ère de la responsabilité ». Organisée par Salim Lamrani, cette seconde conférence sur ce thème répond à une forte demande liée au succès de la première à Saint-Denis le 27 février dernier. En voici la présentation.

« Chercheur au CNRS, Elie Hoarau a renoncé à sa carrière scientifique pour se consacrer à la vie publique. Il a été successivement Conseiller général, Maire, Conseiller régional, Député à l'Assemblée nationale et au Parlement européen.

Il vient de publier une analyse intitulée « L'ère de la responsabilité : La Réunion à l'heure du choix » dans

laquelle il propose un projet de développement pour La Réunion, région « hors normes » selon l'INSEE.

Face à la crise multifforme qui a un impact profond sur ses habitants, notamment au niveau de l'emploi, du logement, de la santé, de l'éducation, de l'économie et plus généralement du niveau de vie, Élie Hoarau invite les Réunionnaises et les Réunionnais à bâtir ensemble une nouvelle voie.

« La Réunion et l'ère de la responsabilité »

Par ÉLIE HOARAU

Ancien maire et député

Mardi 4 mars 2023 à 17h00

Amphithéâtre 250, Campus du Tampon »

Rassembler pour réussir la conférence territoriale

La section PCR du Port en Assemblée générale : présence accrue dans les quartiers

La section portoise du PCR a tenu son Assemblée générale annuelle le vendredi 24 mars en fin d'après-midi, en présence des vingt à trente membres qui en constituent le moteur. D'aucuns s'étaient fait excuser, pour cause de Ramadan.

Placée sous la présidence de Marie-Paule Fanchin, cette réunion de travail d'un peu plus d'une heure a commencé par l'exposé d'un rapport politique d'orientation, présenté par le secrétaire de section, Patrick Boitard : un tour d'horizon de la situation politique dans le monde et au niveau national, avec leur impact sur la société et l'économie réunionnaises.

Tous les indicateurs montrent que le monde est en train de changer de base et que les transformations en cours provoquent des soubresauts dans de nombreux domaines. La crise financière californienne a des répercussions sur d'autres pans du réseau bancaire occidental ; la guerre en Ukraine fragilise toute la construction européenne, en même temps qu'elle révèle l'axe majeur de la politique mondiale : la confrontation des États-Unis avec la Chine.

L'émergence des BRICS, leur élargissement en cours à de nouveaux pays, le nouveau rôle de la Chine comme médiatrice internationale et le refus des États-Unis de perdre leur domination mondiale au profit d'un rééquilibré multipolarisé, sont autant de sources de tensions

majeures, qui impactent notamment la politique de la France.

L'inflation par laquelle les capitalistes veulent sauver leurs profits, les choix néo-libéraux du gouvernement dans ce qu'il appelle la « réforme des retraites », et maintenant la nouvelle loi sur l'immigration, mettent la société française en ébullition.

A La Réunion, le rôle des communistes portois est d'expliquer dans la population comment ces différents facteurs impactent aussi notre société, et ce qu'il nous revient de prendre comme initiative pour répondre aux attentes de ceux qui souffrent le plus et ont le plus intérêt au changement, y compris au niveau municipal.

Parmi les résolutions et les actions inscrites à l'agenda 2023 de la section portoise : des liens renforcés avec les plus démunis dans les quartiers et une communication soutenue sont les clés des changements à venir.

Les communistes, au Port comme ailleurs, sont les ferments du rassemblement populaire à opérer pour réussir la conférence territoriale élargie qui devra apporter les réponses à nos difficultés et tracer une voie pour l'avenir.

Nous ne sommes pas toujours visibles, mais notre engagement constant aux côtés des plus faibles et la fermeté avec laquelle nous poursuivons nos objectifs sont les plus sûrs garants du monde nouveau à venir.

A nous de le faire savoir !

Jean-Michel Moutama : « Les planteurs peuvent être les acteurs essentiels du plan de relance »

Actuellement, la question de l'évolution du modèle agricole réunionnais est de plus en plus abordée. La canne serait-elle susceptible de voir son importance diminuer ?

Jean-Michel Moutama — Tout d'abord, il est essentiel de rappeler le rôle pivot de la canne à sucre pour l'agriculture réunionnaise. La canne est en effet un pilier pour des agriculteurs qui travaillent dans le maraîchage et l'élevage. À La Réunion, le modèle est celui de l'exploitation familiale en polyculture élevage.

De plus, la canne à sucre est une richesse que beaucoup de pays nous envient. Aujourd'hui, ce n'est pas que du sucre. C'est ce que rappelle la nouvelle revalorisation de la bagasse, un co-produit de la canne utilisé pour l'électricité. La canne est donc un moyen important pour aller vers notre autonomie énergétique, et aussi notre autosuffisance alimentaire car elle est le pivot de la production locale. Mais force est de constater que ces dernières années, la production de cannes a diminué fortement. En 2022, nous avons un déficit de plusieurs centaines de milliers de tonnes par rapport à la moyenne décennale. La produc-

tion est arrivée au plus bas, devant une telle situation, la CGPER propose une démarche innovante pour redresser la situation avec les planteurs au cœur du processus.

Force est de constater en effet que les agriculteurs réunionnais sont de plus en plus formés. 75 % des agriculteurs de moins de 40 ans ont aujourd'hui un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat. La nouvelle génération est pleinement formée à la direction d'une entreprise agricole.

Cela signifie que sur un plan plus général, le niveau de formation des agriculteurs s'est considérablement élevé. Ce qui veut dire qu'il est essentiel d'identifier d'où vient la principale cause de la chute de la production de canne à sucre, et de mettre à profit le niveau de compétences de nos agriculteurs pour y remédier.

La sécheresse découlant du changement climatique est-elle l'explication ?

— La diminution des précipitations joue un rôle mais n'explique pas tout. À la CGPER, nos échanges avec le terrain ont mis en évidence une insuffisance de trésorerie gé-

nérialisée chez les canniens. Je rappelle que les 14 millions d'euros obtenus dans la Convention canne avait pour but de compenser la hausse du coût de production relevée lors de la précédente convention.

Or, chacun peut constater qu'avec la COVID et la guerre en Ukraine, l'inflation s'est emballée. Pour les canniens, cela s'est traduit pas une explosion du coût des intrants. Ces 14 millions permettent juste de tenir et pas d'investir. D'où un manque de trésorerie qui ne permet pas de travailler sereinement dans la perspective des prochaines campagnes sucrières.

Quels sont les impacts de ce manque de trésorerie ?

— À la CGPER, nous avons constaté que ce manque de trésorerie a pour effet immédiat une diminution de la production. Les planteurs ne peuvent être accompagnés par les banques à cause de ce manque de trésorerie. Ils ne peuvent ni avancer l'argent pour réaliser des travaux d'amélioration foncière comme l'exigent les règlements européens, ni financer la replantation. Il est certain qu'avec des souches qui atteignent ou dépassent 7 ans, le rendement ne peut que diminuer.

Avec la sécheresse, le recours à l'irrigation est plus important, mais avec une trésorerie en berne, comment honorer les factures et comment donc irriguer pour espérer atteindre un bon rendement ?

Quelle proposition de la CGPER pour remédier au manque de trésorerie des canniens ?

— Depuis plusieurs années, comme la production n'est pas à la hauteur des prévisions, les aides de l'État ne sont pas consommées. Il reste des reliquats, aussi bien pour l'aide à l'industriel Tereos que pour l'aide aux planteurs. Tereos a annoncé vouloir mettre 6 millions d'euros sur la table pour aider à la relance de la production. Du côté des planteurs, nous avons un reliquat d'environ 3 millions d'euros qui date de la campagne 2021 et qui n'a pas encore été utilisé.

Traditionnellement, l'argent de ce reliquat est versé aux planteurs sous différentes formes : bons d'engrais, aide à l'irrigation... Force est de constater que cela n'a pas permis de stopper la chute des tonnages.

La CGPER constate que les canniens n'ont plus l'argent pour préfinancer des travaux qui sont ensuite subventionnés. Notre syndicat propose de créer une caisse de portage pour financer l'amélioration foncière, la replantation, et plus largement les travaux qui peuvent bénéficier d'une prise en charge par les aides publiques. L'objectif est que ce soit cette caisse de portage qui avance l'argent à la place du planteur, et que son avance soit remboursée par

les aides publiques.

Comment créer cette caisse de portage ?

— Récemment, Tereos a annoncé la mise à disposition de 6 millions d'euros. Un reliquat destiné aux planteurs existe. La CGPER propose de mettre en commun ces montants et de solliciter les industriels du rhum, Albioma, les collectivités, notamment la Région et le Département, pour compléter le tour de table.

Avec cet argent, la profession sera peut-être plus crédible au niveau des banques afin qu'elles participent aussi à ce projet de relance de la filière. Le montant recueilli permettrait alors de financer les travaux indispensables dans les exploitations cannières pour relancer la production. Il sera remboursé par le versement des aides dues pour ces opérations.

Je tiens à souligner qu'une telle proposition est en rupture totale avec ce qui s'est toujours fait jusqu'à présent. Pour la CGPER, il est nécessaire de changer de braquet pour sauver la filière.

Nous pouvons relancer la production de canne à sucre à condition que les planteurs aient les moyens financiers d'améliorer leur production. Avec cette caisse de portage, ce sera possible.

Il est également nécessaire de relancer des entreprises de travaux telles que pouvaient l'être la SICA Promocanne dans l'Est, ou la SICA du Gol dans le Sud, et cela dans chaque bassin cannier. De telles entreprises permettraient de pallier au manque de main d'œuvre des exploitations cannières en offrant la garantie de travaux livrés clés en main. La caisse de portage pourrait ainsi assurer le paiement des travaux de ces entreprises.

De plus, en intégrant leur reliquat dans le tour de table initial pour solliciter les banques, les planteurs seront les acteurs essentiels de ce plan de relance.

La CGPER plaide en effet pour une plus grande responsabilisation des uniques producteurs de la matière première à l'origine des importants profits dégagés par la filière canne-sucre-alcools-énergie de La Réunion. Avec l'élévation du niveau de formation des agriculteurs, nous estimons à la CGPER qu'il faut faire confiance aux canniens pour être des acteurs incontournables du plan de relance de la production de cannes à sucre à La Réunion.

C'est aussi, selon nous, une contribution des planteurs au débat actuel pour une plus grande prise de responsabilités des populations locales dans les décisions. Nous montrons que nous n'attendons pas tout de Paris et qu'avec nos propres forces, nous pouvons faire des propositions crédibles.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Les Zoreils : une composante naturelle de la « société arc-en-ciel » de La Réunion

par

André ORAISON, Professeur des Universités, Juriste et Politologue

À La Réunion, certaines personnes évoquent parfois la théorie du grand remplacement et, plus souvent encore, la thèse de la préférence régionale : deux concepts sulfureux formulés pour fustiger l'arrivée jugée envahissante de Métropolitains ou Zoreils dans l'espace pourtant multiculturel réunionnais. Mais que faut-il entendre par Zoreil ? On peut définir le Zoreil comme un Européen qui n'est pas né à La Réunion, par opposition aux Réunionnais fortement métissés et venus d'horizons divers : Cafres, Chinois, Comoriens, Créoles blancs, Malabars, Malgaches, Mahorais ou Zarabes.

I. Les critères contestables de distinction entre le Zoreil-Zoreil et le Zoreil-Pei

Le vocable Zoreil ne laisse pas indifférent et il est même urticant pour certains Réunionnais qui n'hésitent pas à simplifier en mettant tous les Métropolitains dans le même panier et en les assimilant à des néocolonialistes qu'il faut stigmatiser au cri éliminatoire de « Zoreil deor ». Mais la réalité n'est-elle pas plus complexe qu'il n'y paraît ? Pour notre ami Guy Pignolet, les Zoreils ne forment certainement pas un bloc monolithique. Dans un courriel daté du 6 décembre 2021, cette éminente personnalité de La Réunion me fait remarquer qu'il serait judicieux d'établir le départ entre les Zoreils-Métropolitains ou Zoreils-Zoreils et les Zoreils-Réunionnais, encore appelés par les Créoles les Zoreils-Péi.

Le Zoreil-Zoreil est défini comme un Européen et le plus souvent comme un Métropolitain qui, pour des raisons généralement professionnelles, s'installe à La Réunion pour quelques mois ou quelques années tout en songeant toujours à revenir dans sa province natale dont il a une profonde nostalgie. Il s'agit au demeurant d'un sentiment respectable : il est normal de ne pas oublier son lieu de naissance, ses racines et l'endroit où l'on a vécu une partie de son existence et notamment sa jeunesse. À La Réunion, le Zoreil-Zoreil n'est certainement pas un



étranger en raison du statut de « département français » attribué à La Réunion par la loi du 19 mars 1946. Mais c'est un Français qui reste avant tout dans son cœur un Métropolitain, quelle que soit la durée de son séjour dans l'ancienne île Bourbon. Concrètement, le Zoreil-Zoreil est celui qui entend rester un Alsacien, un Basque, un Breton, un Corse, un Languedocien, un Lyonnais, un Marseillais, un Normand, un Parisien, un Picard ou un Provençal.

Le Zoreil-Réunionnais ou Zoreil-Péi est celui qui a décidé de s'installer à La Réunion de manière définitive pour des raisons multiples : professionnelles mais aussi familiales et sentimentales. C'est un Métropolitain qui cherche à adopter le mode de vie des Réunionnais. Pour le Zoreil-Péi, La Réunion n'est pas la terre d'un exil forcé mais son pays, un pays qu'il aime et défend avec la même conviction que les Réunionnais de souche. Ainsi, Guy Pignolet — un savant que nous rangeons sans conteste dans la catégorie des Zoreils-Péi² — donne au passage un intéressant exemple lorsqu'il déclare qu'on distingue aisément les Zoreils « à la manière dont ils parlent de leurs origines : les Zoreils-Zoreils disent qu'ils sont de Carpentras tandis que les Zoreils-Réunionnais disent qu'ils viennent de Carpentras ». On peut bien sûr avaliser ce constat, au demeurant fort subtil. Mais un tel constat ne nous empêche nullement, dans une conception œcuménique, de contester le clivage binaire entre le Zoreil-Zoreil et le Zoreil-Péi.

II. L'inacceptation de la distinction discriminatoire entre le Zoreil-Zoreil et le Zoreil-Pei

Je m'interroge : moi qui suis né en Tunisie le 4 octobre 1941 et habite à La Réunion depuis 1967 ne suis-je pas tout simplement un Réunionnais, au même titre que Paul Vergès³, le fondateur du Parti communiste réunionnais (PCR), né lui aussi à l'étranger en Thaïlande le 5 mars 1925 et qui, pendant plusieurs décennies, a animé la vie politique locale et proposé — à la suite de la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 — une série de réformes crédibles en droit et nécessaires en fait pour La Réunion⁴ ?

Pour répondre à cette question, je suis convaincu qu'il faut récuser le départ certes original mais discriminatoire entre les Zoreils-Zoreils qui seraient condamnables et les Zoreils-peï qui seraient convenables. Pour défendre une conception généreuse et libérale dans la « société arc-en-ciel » qu'incarne La Réunion depuis l'abolition définitive de l'esclavage le 20 décembre 1848, je reviens à ma première approche en m'appuyant sur la définition du Réunionnais émanant d'un Réunionnais de souche en la personne de Jean-Claude Fruteau. Dans une série d'interviews de personnalités politiques et syndicales publiées le 14 mars 2012 dans la presse locale, l'ancien député-maire socialiste de Saint-Benoît a donné du Réunionnais une définition non alambiquée et qui devrait, par suite, être admise par toutes les personnes de bonne foi. Rédigée dans un style laconique, voici cette définition que je fais mienne : « Un Réunionnais, c'est quelqu'un qui vit à La Réunion, quel que soit son lieu de naissance »⁵.

Pour consolider ma religion dans le cadre d'une conception universaliste, je me réfère également à l'opinion d'une figure désormais incontournable de la vie politique locale en la personne de Bernard Grondin qui a été élu chef du Gouvernement de « l'État réunionnais » par une poignée de militants nationalistes, le 5 novembre 2017. Au cours d'une habile interview réalisée par le journaliste David Chassagne, cette personnalité anticolonialiste et sécessionniste a en effet défini en des termes particulièrement bien frappés ce qui me paraît être le véritable critère de l'authentique Réunionnais et cela, sans avoir à faire une référence explicite à la catégorie spécifique des Métropolitains ou Zoreils :

« Pour moi, en tant qu'indépendantiste, il y a une définition identitaire. Si out papa et out maman lé Réunionnais, ou lé Réunionnais. Si seulement un des deux parents est Réunionnais, ou lé Réunionnais.

Si ou lé né en France et out parent lé Réunionnais, ou lé Réunionnais. Maintenant, si tu viens d'ailleurs et que tu habites La Réunion depuis longtemps (ou pas trop longtemps) et que ou vive en Réunionnais, ou lé Réunionnais aussi. Nou lé pas dans l'exclusion ! Le Réunionnais que l'a arrivé il y a 300 ans ou 200 ans ou moins, si i vive en Réunionnais, lé aussi Réunionnais que mwin »⁶.

En guise d'ultime réflexion, je reprends à mon compte le beau slogan du regretté Laurent Vergès, fils de Paul Vergès et qui fut — comme son père — député du PCR. Plus encore, j'adhère au cri du cœur de toute personne qui aspire à être accueillie et reconnue dignement dans cette belle île de La Réunion, quelle que soit son appartenance ethnique, sa religion, la couleur de sa peau ou son lieu de naissance : « Mi di zot tout : Nou lé pa plis, nou lé pa mwin, respekt a nou ! ».

1. Nous avons ici recours au mot Zoreil. Mais certain utilisent parfois celui de Zoreille au féminin ou plus rarement encore celui de Zorey. Du terme de Zoreil a dérivé celui de Zoréol : un enfant né d'une union entre un Zoreil et une Créole (ou vice-versa). Il existe plusieurs versions plus ou moins crédibles quant à l'origine de ce terme jugé parfois péjoratif pour nommer les habitants de l'Hexagone. Pour certains, le vocable est employé pour désigner les Métropolitains qui, en arrivant à La Réunion, devaient tendre l'oreille pour bien comprendre leurs interlocuteurs créoles. D'autres émettent l'hypothèse selon laquelle, lorsqu'ils posaient le pied sur l'ancienne île Bourbon, c'était pour espionner la population locale en laissant traîner leurs oreilles et rendre compte aux autorités compétentes de Paris. D'autres enfin ont prétendu que lorsqu'ils débarquaient au Port de la Pointe des Galets, leurs oreilles devenaient rouges sous le soleil des tropiques. Dans son Lexique du parler créole de La Réunion (Paris, 1974), Robert Chaudenson classe toutefois le mot Zoreil dans la catégorie des origines douteuses. Selon certains témoignages qu'il a pu recenser, ce terme était même inconnu avant le Premier Conflit mondial.

2. Dans un courriel qu'il m'a adressé le lundi 6 décembre 2021, Guy Pignolet se définit lui-même comme « un Réunionnais d'outre-mer, né en Normandie ».

3. A. ORAISON, « Alors, ne suis-je pas un Réunionnais ? », Le Quotidien de La Réunion, dimanche 10 décembre 2017, p. 50.

4. A. ORAISON, « Les dernières propositions du sénateur Paul Vergès au plan institutionnel », RRJDP, 2017, n° 3, p. 1117-1153.

5. D. CHASSAGNE, « Préférence régionale : et si on finissait par trancher ? », Le Journal de l'île de La Réunion, mercredi 14 mars 2012, p. 15.

6. D. CHASSAGNE, « Un jour, La Réunion sera indépendante », Le JIR (Dimanche), dimanche 26 novembre 2017, p. 11.

Oté

Koman fèr avèk la lite kont lo réshofman klimatik, in l'objèktif pou toute demoune dsu la tèr ?

Mézami, na poin lontan mwin té apré panss in n'afèr. Mwin téi di dann mon kèr, néna in sizé k'i doi intèrèss l'imanité - épi nou rényoné — sé la lite kont lo réshofman klimatik... Zot va dir lé pa étonan avèk in solèye an plon apré pouake anou dopi dé moi é d'après sak i di néna ankor troi moi la kanikil i sava doze anou ankor, lé pa étonan sa i pass dan la tête Justin.

Mé souvan dé foi, mi panss dir sa, sé fèr prèb bone volonté, mé sé pa si lé bien réalist. Sépa si sé in poinnvizé lé kapab réini in grande majorité d'moune pou ariv in réshofman modéré la tanpératir dsu la tèr.. Sak néna pou Bondyé larzan - dizon lo dolar -, i étoneré amwin toudinkou zot va pran la lite konte lo réshofman klimatik konm in nouvo rolilyon !!!

Sak lé pov mèm é lé difissil azot zoinde zot fin d'moi, lé pa sir zot ossi va konsidèr sa konm in priorité pou zot alé oir bonpé rante zot néna lo vante vide bien souvan - lé ga néna pliss in milyar d'moune i soufèr la fain dsu la tèr épi biento nora pliss ankor. Alor kossa in moune i soufèr la fain i panss, si la par an pli son boujaron sansa bouzaron-antouléka son vante.

Astèr néna sak i gingn zot sosso konm i fo, sak i majine zot vakanss avan toute

shoz, sak ilé kontan zot ptite vi ébin d'après sak mi antan zot i panss zot lé pa résponsab lo réshofman é zot i koné pa koué fèr é koman fèr pou anpèsh la tèr tro shofé... Biensir néna bande militan, mé d'après mwinn zot lé pa tro paré pou sa, pou gingn fé avanss toulmoune konm k'i fo pou l'instan-mé pétète domin... Défoi lé shoz i sava pli vite ké ni kroi ziska alé ki sé, dirékssion in priz de konssyanss mazoritèrè...

Mé mi sorte antande in n'afèr : i paré mézami l'assanblé zénéral l'ONU i sava otoriz la sézine lo tribinal de La haye konte bande gouvèrnman épi bande péi i fé pa sak i fo épi i respèkt pa zot promèss pou lité konte lo réshofman klimatik... Biensir tribinal-la la pa in tribinal k'i kondane é ou lé oblijé aplike son zizman, mé kante mèm sé in tribinal zordi néna in pouvoir moral é pétète lo péi kondané li va fèr in n'éfor pou aplike son promèss épi son plan pou lite konte lo réshofman klimatik.

Alon souète sa sé in bon zafèr é alon fé sak i fo pou lite konte l'éshofman klimatik, pétète la tèr va moins réshofé k' ni krin.

A bon antandèr salu !

Justin